Envoyé en préfecture le 11/07/2026
Reçu en préfecture le 11/07/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260710-202603-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 23 juin 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, COLLET Philippe, EON Catherine, CARRIER Jean, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, ANDREUX Muriel, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, JOUBIN David, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procuration : LE GONIDEC Julie à LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE: MENUISERIE DU PRESBYTERE

Madame le Maire, informe que suite aux travaux de restauration de menuiseries au presbytère, une subvention au titre du contrat de territoire peut être attribuée dans la thématique de la transition écologique et énergétique.
La commune peut solliciter une subvention maximum à hauteur de 70% du projet HT.
Le plan de financement pourrait être défini comme ci-dessous :

	Montant du projet	Subvention sollicité %
Contrat de territoire	3 132,35	70 %
Autofinancement	1 342,43	30%
Total	4 474,78	100%

Montant en euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la subvention dans le cadre du Contrat de Territoire 2026 à hauteur de 70 % du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- d'autoriser Madame le Maire à supporter toutes modifications du plan de financement.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine